



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## Communiqué n°5 - Covid-19 SALÂT DE 'ÎDE

Lundi 24 Ramadhân1441 / 18 mai 2020

Le Dâroul Iftâ a été interrogé concernant l'accomplissement de la salât de 'Îde le dimanche 24 ou le lundi 25 mai 2020 dans les conditions actuelles où, malgré le déconfinement, les pratiques religieuses en groupe ne sont toujours pas autorisées dans les lieux de culte.

Dans l'éventualité où la situation n'évolue pas jusqu'au jour de 'Îde, voici les dispositions qui seront applicables :

- dans les villes où la salât de 'Îde est habituellement accomplie, il sera possible de l'établir dans les maisons ou à un autre endroit, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur (avec application des mesures barrières et celles de distanciation notamment) sous condition qu'il y ait un minimum de quatre hommes qui soient présents et que l'accès à l'endroit autorisé à toute personne désirant s'y joindre.
- la salât sera suivie d'une khoutbah (sounnah).

In-cha-Allah, nous diffuserons dans un deuxième temps une description détaillée de la méthode d'accomplissement de la salât de 'Îde et un exemple de khoutbah.

Il est à noter que le temps prescrit pour l'accomplissement de la salât de 'Îde débute environ quinze minutes après le lever du soleil (7h environ) et se termine avant le zawâl (quand le soleil décline du zénith- c'est à dire 12h10).

Et si l'accomplissement de la salât de 'Îde n'est pas possible à un endroit, il n'y a pas d'autre prière qui est imposée. Par contre, il est recommandé, dans un tel cas, d'accomplir deux rak'âte de salât surérogatoires (nafl) de manière individuelle, sans takbîr supplémentaire ni khoutbah.

*Wa Allâhou A'lam !*